

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, tenue le 13 novembre 2017 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 2531, rue Immaculée-Conception à Saint-Ours et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères: Lise Couture
Sophie Poirier

Messieurs les conseillers: Pierre Morin
Réjean Dupré
Robert Beaudreault
Robert Vallée

Sous la présidence de Monsieur le maire, Sylvain Dupuis.

Est également présent, Monsieur Pierre Dion, directeur général / secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 2.1- Rapport du maire sur la situation financière 2017 de la Ville de Saint-Ours
- 3- Lecture et adoption des procès-verbaux
 - 3.1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017
 - 3.2- Ratification du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 octobre 2017
- 4- Administration Générale
 - 4.1- Rapport mensuel du maire
 - 4.2- Rapport des conseillers
 - 4.3- Lecture et adoption des comptes
 - 4.4- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 4.5- Dépôt du rapport des élections du 5 novembre 2017 : Déroulement
 - 4.6- Rassemblement pour un pays souverain - Dîner des Patriotes - Achat de billets
 - 4.7- Nomination aux différents comités de la MRC de Pierre-De Saurel (CRC, CRFA)
 - 4.8- Gala Excellence agricole Pierre-De Saurel - Achat de billets
 - 4.9- Nomination d'un maire suppléant pour une période d'un an
 - 4.10- Autorisation de signature - Documents et effets bancaires
 - 4.11- Formation ADMQ - Impact de la Loi 122 sur le travail du directeur général/secrétaire-trésorier - Autorisation de participation
 - 4.12- Contrat à intervenir pour inspection de la plate-forme élévatrice - Centre paroissial Léo-Cloutier
 - 4.13- Décompte progressif #10 - Rémunération et mise aux normes Maison de la Culture - Crédit et libération de la retenue finale de 5%
 - 4.14- Adhésion à la Campagne Municipalités contre le radon
 - 4.15- Demande d'appui à la municipalité de St-Robert réseau internet haute vitesse et cellulaire sur le territoire de la municipalité
 - 4.16- Nomination de la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux, au conseil d'établissement de l'École Pierre-de-Saint-Ours
 - 4.17- Mandat à la direction générale - Formation nouvel élu
 - 4.18- Mandat au directeur général - Conférence de presse du 15 novembre 2017 - Évènement protocolaire le 9 décembre 2017
 - 4.19- Acceptation de la permanence de Madame Marie-Ève Marcoux au poste de coordonnatrice des loisirs de la Ville de Saint-Ours
 - 4.20- Report de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 pour le 11 décembre 2017 -
Ajout
- 5- Sécurité Publique
 - 5.1- Résolution d'acquisition des équipements communs de désincarcération par la MRC des Maskoutains

- 6- Transport Routier
- 7- Hygiène du Milieu
 - 7.1- Dépôt de la liste des comptes au 15 octobre 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska
 - 7.2- Autorisation - programmation de travaux - programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018
 - 7.3- Décompte progressif #4 - Aqueduc Immaculée-Conception et chemin des Patriotes - Acceptation des travaux et libération totale de la retenue
 - 7.4- Décompte progressif #3 - Vidange de boues dans les étangs aérés
 - 7.5- Nomination à titre de déléguée et délégué substitut à siéger à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska
- 8- Santé et Bien-Être
 - 8.1- OMH - Délégation du directeur général dossier poursuite à la cour des petites créances
- 9- Urbanisme et Mise en valeur du territoire
 - 9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2017
 - 9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2017
 - 9.3- Dépôt du projet de procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)
 - 9.4- Adoption du règlement numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2
 - 9.5- Adoption du règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15
 - 9.6- Demande de dérogation mineure numéro 10-2017 - Lot numéro 3 732 221 (2882, chemin des Patriotes)
 - 9.7- Demande de dérogation mineure numéro 11-2017 - Lot numéro 3 732 189 (3246, chemin des Patriotes)
 - 9.8- Frais d'arpentage pour le 2195 rang Saint-Pierre - Borne de terrain à remplacer
 - 9.9- Engagement de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc. (GESTIM) pour le service d'inspection en urbanisme pour l'année 2018
 - 9.10- Nomination de deux élus municipaux devant siéger au comité consultatif d'urbanisme
- 10- Loisirs et Culture
 - 10.1- Budget alloué à la Fête de Noël - Autorisation
 - 10.2- Demande de droit de circulation - Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu
 - 10.3- Demande d'appui au Comité des travailleurs en loisir municipal par la Ville de Saint-Ours pour le développement d'une entente de partenariat avec le CISSS Montérégie Est afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour
 - 10.4- Rapport final - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017
- 11- Autres Dossiers
- 12- Correspondance
- 13- Période de questions
- 14- Levée de l'assemblée

Rubriques

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DE QUORUM

7 personnes présentes à l'assemblée.

À 19 h 30, ouverture de la séance et constat de quorum.

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours procède à l'assermentation des nouveaux élus (es).

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-11-255

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que présenté en y ajoutant le point suivant:

4.20) Report de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 pour le 11 décembre 2017

2.1- Rapport du maire sur la situation financière 2017 de la Ville de Saint-Ours

Bonsoir à tous,

En vertu des dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, il me fait plaisir de vous présenter un bref bilan des réalisations pour l'année 2017, le rapport de la situation financière, ainsi que les projets pour l'année 2018.

Au 31 décembre 2016, le rapport financier de la Ville de Saint-Ours montre un surplus accumulé non affecté de **258 032 \$**, des réserves financières affectées de **107 891 \$** pour un surplus total de **365 923 \$**.

De l'exercice financier 2017, qui se terminera bientôt, on peut anticiper un léger surplus à la fin de l'année courante.

Liste des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ octroyés depuis le dernier dépôt du discours du maire en novembre 2016 :

Achat d'un garage municipal au 49 avenue Pérodeau	102 328 \$
Rénovation et mise aux normes Maison de la Culture Construction Nord Sud 2011 et surveillance	156 514 \$

La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Afin de satisfaire aux exigences de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe de la rémunération du maire et des conseillers, pour l'année 2017 :

Maire

Rémunération :	10 237 \$
Allocation de dépenses	5 119 \$
Total :	15 356 \$

Pour chacun des conseillers

Rémunération/conseiller	3 412 \$ (6)=	20 472 \$
Allocation de dépenses/conseiller	1 706 \$ (6)=	10 236 \$
Total :		30 708 \$

Grand total :		46 064 \$
----------------------	--	------------------

Réalisations 2017 :

Les conseillers et moi-même profitons de cette période de l'année pour faire le point sur les éléments pour lesquels nous avons réalisé des gains, ou préparer le terrain pour les réalisations futures.

1- Mise en place de nouveaux services

- Achat d'un bâtiment au 49 avenue Pérodeau pour établir notre nouveau garage municipal
- En ce qui concerne notre garderie « privée subventionnée », le projet est toujours vivant et le Conseil municipal maintient ses efforts pour que le projet se réalise dans les meilleurs délais.
- Le projet domiciliaire de la « Grande Ourse » a accueilli de nouveaux résidents venant de l'extérieur.
- Une subvention de 22 604 \$ (pacte rural) a été accordée et reçue pour la rénovation de la Maison de la Culture situé au 2540, Immaculée-Conception.
- Nous avons organisé la fête de l'Halloween, la grande fête régionale de la St-Jean-Baptiste et en décembre, la fête de Noël.
- Nous avons rencontré les différents organismes de la Ville de Saint-Ours afin de connaître leurs besoins pour la prochaine année d'activités.
- Nous avons effectué avec une subvention du Programme de la taxe sur l'essence d'un montant total de 823 228 \$, un projet d'aqueduc sur la route 133 qui a été finalisé à l'été 2017. La finalité de ce projet ne coûtera pas plus de 250 000 \$ à nos citoyens.
- Nous avons harmonisé le dossier des archives, de la téléphonie et de la fibre optique.
- Travaux d'amendements des règlements de la Ville :
 - Afin de permettre des lieux propices aux soins des personnes.
 - Afin de permettre le développement d'immeuble résidentiel et par le biais de dérogation mineure.
 - Afin d'exploiter notre nouveau garage municipal situé sur l'avenue Pérodeau.

2- Projets spéciaux pour améliorer la visibilité de la Ville

- Beaucoup d'efforts ont été réalisés pour embellir la Ville ce qui nous a permis de maintenir « nos trois fleurons » décerné par le programme québécois de classification horticole « Les Fleurons du Québec ».
- Le comité d'embellissement à la Ville de Saint-Ours a mis sur pied un concours « J'embellis ma ville ».
- Nous avons fait des représentations régionales pour améliorer le transport adapté et collectif dans notre milieu.
- Nous avons réalisé la Fête régionale de la St-Jean Baptiste à l'été 2017. Plus de 4 000 personnes sont venues nous visiter.
- Nous avons continué les travaux pour la rénovation et mise aux normes de la « Maison de la Culture » qui se terminera en 2018.

3- La sécurité dans notre Ville en 2017 :

- Le conseil municipal a remplacé un « afficheur de vitesse » du côté nord sur la route 133.
- Nous avons également ajouté et entretenu une traverse piétonnière sur la rue Richelieu afin de permettre l'accès sécuritaire de nos enfants de l'école Pierre-De-Saint-Ours au parc multigénérationnel Alphonse-Desjardins et une autre sur la route 133 permettant l'accès au Centre paroissial Léo-Cloutier.

4- Rencontre des différents organismes œuvrant dans notre milieu

- Nous avons rencontré les différents intervenants des clubs de motoneige et de véhicule tout-terrain afin de créer des liens pour développer leur programmation récréotouristique dans le respect et la quiétude de notre population.
- Rencontre avec les représentants des trois (3) campings à la Ville de Saint-Ours

Les priorités 2018 sont :

- Continuer de promouvoir la démocratie municipale en instaurant une culture de consultation et de concertation à tous les paliers d'intervention de la Ville.
- Maintenir la bonne harmonie lors des séances du Conseil.
- Favoriser des commissions consultatives constituées d'élus et de citoyens.
- Organiser de concert avec l'école primaire une collaboration sur l'échange gratuit des locaux
- Rencontre avec les cultivateurs ainsi que l'Union des producteurs agricoles

Concernant le financement municipal :

- Contrôler les coûts des services municipaux en respectant la capacité à payer de la collectivité.
- Prioriser l'entretien des équipements et des infrastructures existantes.
- Réviser le règlement de rétribution des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Ours.

Concernant le développement économique :

- Communiquer à la population les résultats des analyses d'impact global (financier, social et environnemental) de tous nouveaux projets. Exemple : Maison de la Culture.
- Sensibiliser la population au prix social et collectif de l'utilisation de l'eau potable.
- Inciter les promoteurs potentiels à présenter des projets dans le cadre du Pacte rural (PNR3) 2018 et ce, pour un développement durable de notre milieu de vie.
- Maintenir des relations harmonieuses avec les gens d'affaires (ex. : tenue d'un 5 à 7).

Concernant l'aménagement du territoire dans un cadre et un milieu de vie «urbain rural» :

- Développer une vision stratégique du schéma d'aménagement de notre territoire.
- Reconnaître l'apport de la société agricole à la richesse collective de Saint-Ours.
- Harmoniser les identifications de la Ville sur ses principaux immeubles.
- Étudier la faisabilité d'un accès public à la rivière Richelieu afin de considérer cette voie de circulation comme un attrait touristique nécessaire au développement de la Ville.
- Développer des liens avec les municipalités voisines. Exemple : Service de protection incendie, évaluation des niveaux élevés, établir un service d'urgence avec les pinces de désincarcération
- Aménager des aires de détente et poursuivre l'embellissement des lieux publics.
- Bonifier un programme d'embellissement de la rue Immaculée-Conception, des espaces commerciaux et résidentiels.

Concernant le développement urbain :

- Mettre en place la « politique d'accueil de nouveaux arrivants » sur notre territoire.
- Contribuer à un programme de soutien à l'accès à la propriété.
- Assurer une saine gestion du développement résidentiel conforme au plan d'urbanisme.
- Étayer un programme de partenariat avec des promoteurs et des entrepreneurs sur notre territoire.

Concernant la sécurité publique :

- Élaborer un plan stratégique de sécurité publique où les critères de performance des services seront analysés.
- Analyser l'impact des diverses limites de vitesse sur le chemin des Patriotes et sur la rue Immaculée-Conception et ce, conjointement avec le Ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec.

- Continuer à développer des relations constructives avec la Sûreté du Québec afin de protéger notre territoire.

Concernant la vie communautaire, le patrimoine religieux, la culture, les loisirs et les sports :

- Étendre le programme de reconnaissance de l'engagement communautaire comme service de première ligne à la population en élaborant un plan de financement des organismes avec une évaluation annuelle de leurs actions.
- Mettre de l'avant un programme d'infrastructures de loisirs et de sports en concordance avec l'évolution démographique des familles de la Ville.
- Collaborer à la préservation du patrimoine religieux immobilier.
- Favoriser l'accueil d'activités institutionnelles et communautaires.
- Assurer un entretien préventif et favoriser l'amélioration continue du réseau des parcs et des espaces verts.
- Terminer l'installation des commodités dans le parc multigénérationnel « Alphonse Desjardins ».

Les activités récurrentes pour 2018 sont : poursuivre les engagements en cours, entre autres :

- Amélioration à l'entrée sud du périmètre urbain de la Ville.
- Programme « Fleurons du Québec » : appliquer les recommandations du comité d'évaluation pour atteindre le « quatrième fleurons » en collaboration avec le comité d'embellissement formé en 2016 et la poursuite du concours « J'embellis ma ville ».
- Promouvoir le programme du pacte rural (PNR3) 2017 en favorisant le développement durable de notre milieu de vie.
- Politique des aînées en coopération avec la démarche MADA de la MRC de Pierre-De Saurel en réalisant le plan d'action déjà entamé par certaines de nos initiatives.
- Politique familiale en coopération avec la MRC de Pierre-De Saurel et l'aide du Carrefour action municipale et famille.
- Politique culturelle pour les municipalités rurales, mise à jour du répertoire culturel et patrimonial.
- Services et contributions en soutien de la Ville aux organismes reconnus sur notre territoire.
- Continuer nos démarches pour la construction d'une nouvelle patinoire extérieure et l'installation d'un dôme.
- Usine d'épuration des eaux :
 - Terminer le nettoyage des étangs aérés
 - Démarche pour la construction d'un quatrième étang
- Politique sur les communications et les différents médiums utilisés par la Ville.
- Revoir l'état de nos propriétés comme le garage municipal, l'Hôtel de Ville etc...

En terminant, je remercie tous les employés municipaux qui travaillent à rendre la Ville de Saint-Ours fonctionnelle et accueillante aux visiteurs et surtout à tous nos citoyens et citoyennes.

Je voudrais féliciter les conseillères et les conseillers municipaux pour le travail accompli à ce jour et les remercier d'avance pour leur implication et leur engagement dans les futurs dossiers de la Ville de Saint-Ours. Félicitations aux nouveaux élus qui ont été engagés dans le processus des élections de 2017.

Un grand merci à nos organismes et surtout à nos bénévoles qui rendent Saint-Ours agréable à y habiter et à y vivre.

À la population pour leur vote de confiance pour un autre mandat de quatre (4) ans.

Sylvain Dupuis
Maire
Déposé le 13 novembre 2017

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 octobre 2017

Tous les membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, dispense de lecture en est donnée.

2017-11-256

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal, tel que présenté.

3.2- Ratification du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 octobre 2017

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a reçu le 11 octobre 2017 de la Ville de Sorel-Tracy une résolution exigeant une réponse au 31 octobre 2017;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment, les membres du Conseil de la Ville de Saint-Ours étaient en élection comme toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité ne peut prendre acte ou agir que par résolution ou par règlement;

CONSIDÉRANT qu'une réunion extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Ours a eu lieu le lundi 23 octobre 2017 pour répondre à la Ville de Sorel-Tracy (dans les délais impartis) tout en ajoutant à l'ordre du jour deux autres points qui demandait un traitement avant la prochaine assemblée régulière;

CONSIDÉRANT que ces trois résolutions ont été confinées dans un procès-verbal dont copie est jointe à la présente;

2017-11-257

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE RATIFIER, D'ENTÉRINER ET D'HOMOLOGUER, À TOUTES FINS QUE DE DROIT, ET COMME S'IL S'AGISSAIT DE SES PROPRES DÉCISIONS, l'ensemble du procès-verbal par les membres du conseil municipal élu le 5 novembre 2017 et plus particulièrement ce qui suit:

- 1- Maison de la Culture - Offre de service réfection de la galerie extérieure partie côté sud-ouest et avant sud-est
- 2- Protocole d'entente intermunicipale relatif aux interventions et à la fourniture de services spécialisés avec la Ville de Sorel-Tracy
- 3- Souper reconnaissance aux bénévoles de la bibliothèque - Autorisation de dépenses

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1- Rapport mensuel du maire

Le maire fait rapport des rencontres et réunions auxquelles il a assisté, à savoir:

3 octobre 2017	Rencontre avec la mairesse de St-Denis-sur-Richelieu
6 octobre 2017	Rencontre avec Desjardins entreprise
8 octobre 2017	Présence lors du Brunch organisé pour le lancement du livre Histoire de Saint-Ours
10 octobre 2017	Conseil administration de l'OMH de Saint-Ours
16 octobre 2017	Rencontre avec la directrice de l'école primaire de Saint-Ours CA du parc éolien Pierre-De Saurel
23 octobre 2017	Assemblée extraordinaire du Conseil de Saint-Ours Réunion du comité pour la nouvelle entité OMH de Pierre-De Saurel

4.2- Rapport des conseillers

Les conseillers Messieurs Réjean Dupré et Pierre Morin ainsi que la conseillère Madame Sophie Poirier remercient toutes les personnes qui ont voté pour eux lors de l'élection municipale du 5 novembre dernier.

Le conseiller Réjean Dupré précise qu'il s'engage à travailler en équipe avec l'ensemble du conseil municipal pour mener à bien les différents dossiers municipaux.

La conseillère Sophie Poirier félicite son adversaire, le candidat Olivier Caisse, pour sa participation au processus électoral.

4.3- Lecture et adoption des comptes

Tous les membres ayant reçu copie de la liste des comptes à approuver, dispense de lecture en est donnée.

Ladite liste est conservée aux archives de la Ville de Saint-Ours et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

2017-11-258

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier

Appuyé par la conseillère Lise Couture

Et résolu unanimement :

QUE le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 13 novembre 2017, tels que présentés, au montant de 209 242,12 \$.

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration Générale		
Conseil	473,84 \$	55,74 \$
Gestion financière et administrative	6 506,49 \$	5 384,42 \$
Élection	152,33 \$	1 380,71 \$
Évaluation	2 216,39 \$	
Sécurité Publique		
Sûreté du Québec	94 184,00 \$	
Service de prévention incendie	2 588,03 \$	4 162,77 \$
Transport Routier		
Voirie	395,46 \$	4 377,13 \$
Éclairage des rues	4 188,12 \$	1 157,63 \$
Circulation et stationnement		178,27 \$
Hygiène du Milieu		
Quote-part Régie	8 985,83 \$	
Entretien réseau d'aqueduc	838,93 \$	1 482,19 \$
Réseau de distribution de l'eau	27,30 \$	
Traitement des eaux usées	3 073,73 \$	2 596,69 \$
Réseau égout	719,42 \$	103,26 \$
Cueillette des ordures	7 290,22 \$	
Usine d'épuration Grande Ourse	150,09 \$	169,87 \$
Aménagement, Urbanisme et Zonage		
Urbanisme		1 789,93 \$
Loisirs et Culture		
Centre communautaire loisirs	1 373,48 \$	3 444,61 \$
Piscine	1 031,36 \$	3 970,77 \$
Embellissement municipal	180,00 \$	
Centre paroissial	84,62 \$	487,00 \$
Bibliothèque	531,85 \$	232,85 \$
Entretien Maison de la Culture	530,73 \$	1 344,26 \$
Descente de bateau Bellerive	1 647,52 \$	
Soutien aux organismes et subvention autres organismes	7 086,60 \$	
Financement		
Remb. capital et intérêts SQAÉ		121,82 \$

Immobilisations		
Rénovation Maison de la Culture		8 715,05 \$
DAS fédéral et provincial, REER et assurances collectives	17 809,72 \$	
TPS à recevoir	1 133,17 \$	1 890,60 \$
TVQ à recevoir	1 122,89 \$	1 874,43 \$
TOTAL DES DÉPENSES	164 322,12 \$	44 920,00 \$

4.4- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément aux exigences de l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums* dans les municipalités, les membres du conseil municipal déposent à la présente séance leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

4.5- Dépôt du rapport des élections du 5 novembre 2017 : Déroulement

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, fait dépôt du rapport aux membres du Conseil du déroulement des élections du 5 novembre 2017. Que ledit dépôt fasse partie intégrante du procès-verbal.

4.6- Rassemblement pour un pays souverain - Dîner des Patriotes - Achat de billets

CONSIDÉRANT que le Rassemblement pour un pays souverain « Dîner des Patriotes » aura lieu le 26 novembre prochain au Centre paroissial Léo-Cloutier;

2017-11-259

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE PARTICIPER à cette activité en procédant à l'achat de 2 billets au coût de 40 \$ par personne pour un total de 80 \$.

4.7- Nomination aux différents comités de la MRC de Pierre-De Saurel (CRC, CRFA)

CONSIDÉRANT que la MRC procédera à sa séance du 22 novembre 2017, à la nomination des membres des comités régionaux compte tenu des élections municipales et de l'arrivée de nouveaux élus;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours doit renouvelé ou mandaté pour une durée de quatre ans deux membres du Conseil aux comités régionaux suivants: Comité régional culturel (CRC) et le Comité régional de la famille et des aînés (CRFA);

2017-11-260

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère Sophie Poirier au Comité régional culturel (CRC) et au Comité régional de la famille et des aînés (CRFA).

QUE la conseillère Lise Couture soit nommée comme substitut au Comité régional culturel (CRC) et que le conseiller Robert Beaudreault soit nommé comme substitut au Comité régional de la famille et des aînés (CRFA).

4.8- Gala Excellence agricole Pierre-De Saurel - Achat de billets

CONSIDÉRANT le Gala Excellence agricole de Pierre-De Saurel qui aura lieu le 25 novembre 2017 à 17 h 00, à la salle de réception Jani-Ber à Sorel-Tracy et que des représentants de la Ville de Saint-Ours désirent être présents;

2017-11-261

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

DE PARTICIPER à ce Gala Excellence agricole de Pierre-De Saurel en procédant à l'achat de 2 billets au coût de 85 \$ chacun pour un total de 170 \$.

4.9- Nomination d'un maire suppléant pour une période d'un an

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

2017-11-262

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

QUE le conseiller Robert Vallée soit nommé maire suppléant pour la prochaine année, soit du 01 novembre 2017 au 31 octobre 2018.

QUE le maire suppléant soit mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Pierre-De Saurel en remplacement du maire actuel, lors de vacances ou autres.

4.10- Autorisation de signature - Documents et effets bancaires

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un changement au niveau du maire suppléant à l'assemblée régulière du 13 novembre 2017;

2017-11-263

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire Sylvain Dupuis et/ou le conseiller et maire suppléant Robert Vallée à signer conjointement avec le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion et/ou l'assistante secrétaire-trésorière, Madame Karyne Tremblay, tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Saint-Ours.

4.11- Formation ADMQ - Impact de la Loi 122 sur le travail du directeur général/secrétaire-trésorier - Autorisation de participation

CONSIDÉRANT qu'une formation sur « Les impacts de la Loi 122 sur le travail du directeur général et secrétaire-trésorier » est donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT l'ampleur des changements découlant de la Loi 122 et la pertinence que le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion ainsi que l'assistante secrétaire-trésorière, Madame Karyne Tremblay, puissent assister à cette formation d'une durée de deux jours détaillées comme suit:

Journée 1 - Impacts concernant les pouvoirs des municipalités en matière de fiscalité, de finances municipales et de développement économique

- ▶ Les changements apportés aux mesures de contrôle de gestion financière
- ▶ La refonte des règles de gestion contractuelle: élargissement de la portée donnée à la politique de gestion contractuelle
- ▶ L'arrivée de nouveaux pouvoirs en matière de développement économique
- ▶ Les modifications apportées à l'exercice du pouvoir de taxation foncière et aux droits de mutation
- ▶ Les changements apportés au régime de rémunération des élus

Journée 2 - Impacts concernant les pouvoirs des municipalités en matière d'aménagement et d'urbanisme et de reddition de comptes aux citoyens

Volet Aménagement et urbanisme

- ▶ Processus d'approbation référendaire
- ▶ Contribution pour fins de parcs
- ▶ Gestion des immeubles détériorés
- ▶ Logement abordable, social et familial
- ▶ Délivrance du permis d'alcool
- ▶ Protection du territoire et des activités agricoles

Volet Reddition de comptes aux citoyens

- ▶ La procédure d'adoption des règlements
- ▶ La disponibilité des documents pour les membres du conseil
- ▶ Les avis publics
- ▶ Les redditions de comptes financières

2017-11-264

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la participation de Monsieur Pierre Dion et Madame Karyne Tremblay à ces deux journées qui auront lieu les 7 et 8 février 2018 à Drummondville au montant de 522 \$ par personne plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues pour cette formation.

4.12- Contrat à intervenir pour inspection de la plate-forme élévatrice - Centre paroissial Léo-Cloutier

CONSIDÉRANT que le Centre paroissial Léo-Cloutier est équipé d'une plate-forme élévatrice pour les personnes fréquentant le Centre et qui sont à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que selon la loi en vigueur (Régie du bâtiment), nous sommes tenus de procéder à deux vérifications annuellement pour le bon fonctionnement de cette plate-forme élévatrice;

CONSIDÉRANT que cette plate-forme a été installée par l'entreprise Élévabec Inc. et que l'entretien usuel est faite par ce manufacturier;

CONSIDÉRANT que cette même entreprise nous a déposé une soumission (#2017-10-10) en date du 18 octobre 2017 pour l'inspection et l'entretien général de toutes les composantes de la plate-forme pour l'année 2018;

2017-11-265

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

DE RETENIR les services du manufacturier Élévabec Inc. pour l'inspection et l'entretien général de notre plate-forme élévatrice pour l'année 2018 au Centre paroissial Léo-Cloutier selon les conditions suivantes:

- 1- Deux inspections annuelles au montant de 355 \$ chacune plus les taxes applicables.
- 2- S'il y a lieu, de remplacer les pièces en obtenant notre approbation préalable.

4.13- Décompte progressif #10 - Rémunération et mise aux normes Maison de la Culture - Crédit et libération de la retenue finale de 5%

CONSIDÉRANT que suite à la dernière inspection faite par la Ville de ce chantier à la « Maison de la Culture » situé au 2540 rue Immaculée-Conception à Saint-Ours;

CONSIDÉRANT l'offre écrite de Monsieur Claude Dansereau de l'entreprise Construction Nord-Sud et daté du 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT le rapport de notre architecte, Monsieur Philippe St-Germain et daté du 13 novembre 2017;

2017-11-266

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Monsieur Dansereau comme règlement final de ce contrat comportant les garanties usuelles.

DE PERMETTRE le paiement final à cette entreprise au montant de 21 715,71 \$ moins un crédit de 3 500 \$ à titre de règlement final.

D'AUTORISER le paiement de 17 691,58 \$ qui devra être appliqué au règlement d'emprunt numéro 2016-192.

QU'UN vote a été demandé pour cette résolution par le conseiller Robert Beaudreault.

Votes contre: Robert Beaudreault
Réjean Dupré

Votes pour: Lise Couture
Robert Vallée
Sophie Poirier

Il y a eu abstention de vote pour le conseiller nouvellement élu, Monsieur Pierre Morin.

4.14- Adhésion à la Campagne Municipalités contre le radon

CONSIDÉRANT que l'Association pulmonaire du Québec (APQ) travaille à sensibiliser la population québécoise à la problématique environnementale qu'est le radon;

CONSIDÉRANT que le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre, on le retrouve donc partout à la surface du globe;

CONSIDÉRANT que le radon est la deuxième cause du cancer pulmonaire après le tabagisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours désire appuyer la « Campagne Municipalités contre le radon » qui en est à sa deuxième édition;

2017-11-267

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'APPUYER la « Campagne Municipalités contre le radon » en se procurant 850 dépliants « Le radon: êtes-vous à risque ? » afin de distribuer ce dépliant à notre collectivité.

D'ACCEPTER qu'un montant de 212,50 \$ taxes incluses soit versé à l'organisme pour l'achat de ces dépliants.

DE PRÉVOIR une dépense supplémentaire pour la distribution dans les différents foyers de la Ville de Saint-Ours.

4.15- Demande d'appui à la municipalité de St-Robert réseau internet haute vitesse et cellulaire sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Robert désire déployer éventuellement des démarches en vue d'un réseau internet haute vitesse et cellulaire qui rendrait accessible des services de télécommunications de pointe à l'ensemble des foyers de son territoire et des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que cela permettra également, le cas échéant, de déposer des demandes d'aide financière auprès des gouvernements fédéral et provincial, dans le cadre des programmes de soutien à l'implantation de cette technologie;

CONSIDÉRANT que les secteurs urbains de la MRC sont généralement bien pourvus en matière de services de télécommunications (téléphone, internet haute vitesse), il en est autrement dans les zones rurales où souvent les infrastructures existantes n'offrent pas un niveau de performance répondant à l'évolution des besoins;

CONSIDÉRANT que le déploiement d'un réseau internet haute vitesse et cellulaire fiable viendrait améliorer grandement la situation, tant sur le plan de la qualité des services que de leur accessibilité;

2017-11-268

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

D'APPUYER la municipalité de Saint-Robert dans ses démarches en vue de déployer un réseau internet haute vitesse et cellulaire qui rendrait accessibles des services de télécommunications de pointe à l'ensemble des foyers de son territoire et des municipalités environnantes.

4.16- Nomination de la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux, au conseil d'établissement de l'École Pierre-de-Saint-Ours

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux, est intéressé à siéger au conseil d'établissement de l'École Pierre-de-Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à cette nomination qui peut être bénéfique pour les jeunes de l'école primaire;

2017-11-269

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la nomination de la coordonnatrice des loisirs à la Ville de Saint-Ours, Madame Marie-Ève Marcoux, à siéger au conseil d'établissement de l'école Pierre-de-Saint-Ours.

4.17- Mandat à la direction générale - Formation nouvel élu

CONSIDÉRANT que le nouvel élu à la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Morin, doit suivre une formation de base complète, avec un contenu éthique et déontologique intégré;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre une excellente vue d'ensemble de l'environnement municipal dans toute sa diversité et que le contenu est orienté autour de quatre grands axes:

- ▶ La gestion stratégique d'une municipalité
- ▶ La relation avec l'administration
- ▶ Les règles et enjeux de la gestion budgétaire;
- ▶ Les fondements légaux de l'action municipale;

2017-11-270

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la participation du conseiller Pierre Morin à la formation donnée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'une durée de 10 heures les 13 et 14 avril 2018 à Contrecoeur au montant de 250 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Saint-Ours défraie les dépenses encourues pour cette formation.

4.18- Mandat au directeur général - Conférence de presse du 15 novembre 2017 - Évènement protocolaire le 9 décembre 2017

CONSIDÉRANT qu'une conférence de presse doit avoir lieu sous la gouverne de la Ville de Saint-Ours le 22 novembre 2017 au Centre paroissial Léo-Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'un évènement protocolaire devra avoir lieu également au Centre paroissial Léo-Cloutier le 9 décembre 2017 à 17 heures;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à un ensemble d'actions pour l'organisation de ces deux évènements;

2017-11-271

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER au directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, le mandat d'organiser ces deux évènements.

DE PERMETTRE les dépenses habituelles dans de tels cas à être imputé au poste budgétaire: 02-110-00-493.

4.19- Acceptation de la permanence de Madame Marie-Ève Marcoux au poste de coordonnatrice des loisirs de la Ville de Saint-Ours

CONSIDÉRANT que la période de probation de la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux vient à échéance le 15 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a statué que Madame Marie-Ève Marcoux satisfait aux exigences de ce poste;

2017-11-272

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'OFFICIALISER la permanence de la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux, en date du 15 novembre 2017.

QUE cet engagement est assujéti aux conditions décrites dans la politique salariale en vigueur.

4.20- Report de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 pour le 11 décembre 2017

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2016-12-293, la cédule des séances du Conseil municipal pour 2017 a été adoptée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter la séance ordinaire prévue pour le 4 décembre 2017 au 11 décembre 2017 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT qu'un avis public va être diffusé dans le journal municipal le « Chef-Lieu » du mois de novembre 2017 en concordance avec l'article 320 de la Loi sur les cités et villes afin de reporter la séance au 11 décembre 2017;

2017-11-273

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

DE REPORTER la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 4 décembre 2017 pour le 11 décembre 2017.

5- SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1- Résolution d'acquisition des équipements communs de désincarcération par la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération convenue entre les parties;

CONSIDÉRANT que cette entente est entré en vigueur le 1er janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a déjà été donné à la MRC des Maskoutains pour procéder à l'acquisition des équipements communs de désincarcération, pour et au nom des parties à l'entente;

CONSIDÉRANT les modalités de partage du coût des équipements communs, telles qu'édictées à la clause 8.3 de ladite entente;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ladite entente, la municipalité de Saint-Jude a été désignée gardienne des équipements communs de désincarcération;

CONSIDÉRANT la proposition de vente d'équipements usagés reçue de CSE incendie et sécurité Inc.;

2017-11-274

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE MANDATER la MRC des Maskoutains pour procéder à l'acquisition des équipements communs de désincarcération, pour et au nom des parties à l'entente, tout en demandant une année de garantie sur ces mêmes équipements.

DE VERSER à la MRC des Maskoutains la somme ci-après prévue en remboursement des frais d'acquisition (incluant les taxes nettes) desdits équipements communs, à savoir:

Parties à l'entente	Population	Pourcentage	Montant
Saint-Jude	1 241	21,59 %	3 060,02 \$
Saint-Bernard-de-Michaudville	524	9,12 %	1 292,61 \$
Saint-Ours	1 686	29,33 %	4 157,03 \$
Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue	1 778	30,93 %	4 383,81 \$
Saint-Marcel-de-Richelieu	519	9,03 %	1 279,85 \$

D'AUTORISER la remise des équipements communs de désincarcération à la municipalité de Saint-Jude à titre de gardienne des équipements communs de désincarcération sur réception de ceux-ci.

6- TRANSPORT ROUTIER

7- HYGIÈNE DU MILIEU

7.1- Dépôt de la liste des comptes au 15 octobre 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 15 octobre 2017 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska.

7.2- Autorisation - programmation de travaux - programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2017-11-275

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute

responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2018.

7.3- Décompte progressif #4 - Aqueduc Immaculée-Conception et chemin des Patriotes - Acceptation des travaux et libération totale de la retenue

CONSIDÉRANT la réfection de la conduite d'eau potable rue Immaculée-Conception et Chemin des Patriotes;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de l'ingénieur au dossier de la firme Tetra-Tech, Monsieur Éric Pelletier, nous faisant état que les travaux ont été réalisés conformément aux exigences des documents de soumission, la retenue finale doit être libérée pour finaliser l'acceptation définitive des travaux;

2017-11-276

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE PROCÉDER au paiement de la retenue finale sur le contrat au montant de 47 776,58 \$ incluant les taxes, à l'entrepreneur Sintra Inc. en ce qui concerne la réfection de la conduite d'eau potable rue Immaculée-Conception et Chemin des Patriotes.

7.4- Décompte progressif #3 - Vidange de boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT la réception de la facture de l'entrepreneur ASDR Environnement Inc. suite aux travaux de vidange des boues dans les étangs aérés municipaux;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de l'ingénieur au dossier, Monsieur François Desjardins;

2017-11-277

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif #3 selon le certificat de paiement reçu de l'ingénieur au montant de 60 768,32 \$ incluant les taxes, à l'entreprise ASDR Environnement Inc. en ce qui concerne la vidange et disposition des boues dans les étangs aérés municipaux.

QUE ce montant soit appliqué dans le surplus accumulé de la Ville de Saint-Ours affecté à cette fin.

7.5- Nomination à titre de déléguée et délégué substitut à siéger à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la délégation de délégué et délégué substitut à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska suite aux élections municipales;

2017-11-278

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE NOMMER à titre de délégué, le conseiller Réjean Dupré, et à titre de délégué substitut, le conseiller Robert Beaudreault à siéger à la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska pour et au nom de la Ville de Saint-Ours.

8- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1- OMH - Délégation du directeur général dossier poursuite à la cour des petites créances

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours a reçu un dossier de la division des petites créances concernant une mise en demeure;

CONSIDÉRANT qu'une audition a été prévue pour le 7 décembre 2017 au Palais de justice de Sorel-Tracy;

2017-11-279

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

DE DÉLÉGUER le directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, Monsieur Pierre Dion, afin de représenter l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours, dans le présent dossier soumis à la division des petites créances.

QUE Madame Jacinthe Forcier, directrice de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ours soit déléguée à titre de témoin expert dans ce dossier.

QUE pour la préparation de la cause, l'avocat conseil de la Ville de Saint-Ours soit consulté sur la démarche à suivre.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1- Dépôt du rapport des permis de construction émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2017

9.2- Dépôt du rapport du suivi des dossiers effectués par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2017

Les membres du Conseil ont pris connaissance des permis et rapports émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'octobre 2017.

9.3- Dépôt du projet de procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

Les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de procès-verbal de l'assemblée du 8 novembre 2017 du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.). Que l'original du procès-verbal du C.C.U. soit déposé à l'assemblée ordinaire du Conseil du 11 décembre 2017.

9.4- Adoption du règlement numéro 2017-201 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de zonage numéro 2006-109 afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une Ville de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il existe présentement des possibilités d'ouvrir une nouvelle pharmacie au cœur de la Ville et que l'usage « services de soins médicaux de la personne (usage commercial B.5) » n'y est pas autorisé;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre certains usages complémentaires dans les zones Mix-1 et Mix-2 afin de permettre le développement de son Centre-ville et d'éviter sa dévitalisation;

CONSIDÉRANT que la procédure d'adoption a été suivie et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 octobre 2017 à 19 h 15;

CONSIDÉRANT qu'un avis référendaire a été publié et qu'aucune personne ne s'est opposée au changement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-280

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE le présent règlement numéro 2017-201 amendant le règlement de zonage numéro 2006-109 soit adopté, en statuant et ordonnant ce qui suit:

PARTIE 1, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES:

- 1- Le présent règlement s'intitule règlement numéro 2017-201, amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans les zones Mix-1 et Mix-2.
- 2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 11, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT:

- 3- La grille des usages et des constructions autorisées dans les zones Mix-1 et Mix-2, à l'article 5.7 du règlement de zonage #2006-109, est abrogée et remplacée: (Voir grille en annexe).

Les modifications vont comme suit:

- ▶ Autorisation de l'usage commercial B.1 dans les zones Mix-1 et Mix-2
- ▶ Autorisation de l'usage commercial B.5 dans les zones Mix-1 et Mix-2
- ▶ Autorisation de l'usage commercial D.1 dans les zones Mix-1 et Mix-2

PARTIE 111, DISPOSITIONS FINALES:

- 4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.5- Adoption du règlement numéro 2017-202 amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a adopté le règlement de zonage numéro 2006-109 afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une Ville de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir l'immeuble situé au 49, avenue Pérodeau afin de la convertir en garage municipal et que l'usage « services de voirie (usage communautaire D.3) » n'est pas permis dans la zone A-15;

CONSIDÉRANT que la procédure d'adoption a été suivie et qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 octobre 2017 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT qu'un avis référendaire a été publié et qu'aucune personne ne s'est opposée au changement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-281

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
Et résolu unanimement :

QUE le présent règlement numéro 2017-202, amendant le règlement numéro 2006-109 soit adopté, en statuant et ordonnant ce qui suit:

PARTIE 1, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES:

- 1- Le présent règlement s'intitule règlement numéro 2017-202, amendant le règlement numéro 2006-109 intitulé règlement de zonage, modifiant les usages permis dans la zone A-15.
- 2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE 11, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT:

- 3- La grille des usages et des constructions autorisées dans les zones A-11 à A-17, à l'article 5.7 du règlement de zonage #2006-109, est abrogée et remplacée: (voir grille en annexe)

Les modifications vont comme suit:

- Autorisation de l'usage communautaire D.3 dans la zone A-15.

PARTIE 111, DISPOSITIONS FINALES:

- 4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.
- 5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général/secrétaire-trésorier

9.6- Demande de dérogation mineure numéro 10-2017 - Lot numéro 3 732 221 (2882, chemin des Patriotes)

La demande de dérogation #10-2017 consiste à permettre l'implantation dérogatoire d'un projet de reconstruction au 2882, chemin des Patriotes. La demande vise également à permettre un deuxième garage simple rattaché au bâtiment principal.

Implantation du bâtiment

- ▶ La maison projetée s'implante sur un important dénivelé de terrain;
- ▶ La marge de recul avant minimale dans la zone V-5 est de 12 mètres (zonage 2006-109, art.5.7);
- ▶ En tentant de respecter la géographie du terrain, la maison projetée s'implante à 4,85 mètres de la limite de propriété;
- ▶ La dérogation est donc de 7,15 mètres.

Nombre de garages rattachés

- ▶ Le règlement municipal permet un seul garage rattaché (simple ou double) par résidence ainsi qu'un garage isolé (zonage 2006-109, art. 7.10);
- ▶ La géographie du terrain ne permet pas de construire un garage double ni de construire un garage isolé;
- ▶ La dérogation est donc de 1 garage rattaché.

CONSIDÉRANT que les constructions limitrophes sont aussi implantées près du chemin public;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle construction serait bénéfique pour Saint-Ours au niveau de l'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que d'accepter la demande ne causerait pas préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande causerait préjudice au requérant;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 2017-09-23, au conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, d'accorder la demande de dérogation mineure #10-2017 à condition que soient conduites toutes les études nécessaires pour attester la capacité du sol et assurer que le projet se conduise de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT que cette demande a été publiée conformément à la loi dans l'édition du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de septembre 2017, ainsi qu'aux endroits habituels requis par la loi;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande aux personnes présentes à l'assemblée et qui sont intéressées au dossier s'ils désirent intervenir. Comme il n'y a aucune intervention contre le projet, il est proposé de continuer le processus de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le terrain où sera érigé le bâtiment se trouve dans la zone NA1 du « Cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles » émis par le gouvernement du Québec, à la page 1 et à la page 9;

2017-11-282

Il est proposé par le conseiller Réjean Dupré
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure numéro 10-2017 en exigeant du demandeur de se conformer aux critères d'acceptabilité associés aux familles d'expertises géothermiques numéro 1 (émis par le gouvernement du Québec) tel que décrit à la page 10 dudit document.

QUE toutes ces études définissant l'expertise pour la réalisation du projet porte le sceau d'un ingénieur légalement accrédité.

9.7- Demande de dérogation mineure numéro 11-2017 - Lot numéro 3 732 189 (3246, chemin des Patriotes)

La demande de dérogation #11-2017 consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant. Le garage projeté s'implanterait à 1,2 mètre de la

limite latérale sud du terrain. Le garage projeté contreviendrait donc au règlement de zonage #2006-109 art. 7.7:

« Lorsque la cour avant d'un usage unifamilial a une profondeur d'au moins 12 m, il est permis d'y ériger un garage privé ou une remise. Dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal. Le bâtiment accessoire situé en cour avant doit être implanté entre la limite latérale de la propriété et le prolongement du mur latéral du bâtiment principal ».

Puisque les marges de recul latérales minimales sont de 4 mètres dans la zone V-7, la dérogation serait de 2,8 mètres par rapport à la limite latérale sud. Le garage projeté excéderait aussi le prolongement du mur latéral du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la demande;

CONSIDÉRANT que d'accepter la demande ne causerait pas préjudice au voisin;

CONSIDÉRANT que de refuser la demande causerait préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande, par sa résolution numéro 2017-11-28, au conseil municipal de la Ville de Saint-Ours, d'accorder la demande de dérogation mineure #11-2017.

CONSIDÉRANT que cette demande a été publiée conformément à la loi dans l'édition du journal régional « Les Deux Rives » du mardi 24 octobre 2017, ainsi qu'aux endroits habituels requis par la loi;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire demande aux personnes présentes à l'assemblée et qui sont intéressées au dossier s'ils désirent intervenir. Comme il n'y a aucune intervention contre le projet, il est proposé de continuer le processus de la dérogation mineure;

2017-11-283

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure numéro 11-2017 qui consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire (garage) en cour avant.

9.8- Frais d'arpentage pour le 2195 rang Saint-Pierre - Borne de terrain à remplacer

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours a procédé à des travaux de nettoyage de fossés dans le rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT que pendant ces travaux, une borne située au 2195 rang Saint-Pierre a été accidentellement arraché;

CONSIDÉRANT que la firme d'arpentage Bérard Tremblay a été retenue pour corriger la situation;

2017-11-284

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

D'ÉMETTRE un chèque au montant de 1 345,21 \$ taxes incluses à la firme d'arpentage Bérard Tremblay pour les travaux de correction exécutés au 2195 rang Saint-Pierre à Saint-Ours.

9.9- Engagement de la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc. (GESTIM) pour le service d'inspection en urbanisme pour l'année 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler pour l'année 2018 les services d'inspection en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale Inc. (GESTIM) pour les services d'un inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Saint-Ours de retenir les services d'un inspecteur pour 1 journée par semaine (48 semaines) le mercredi et pour la période s'étalant de mai à septembre 2018 (16 semaines), il y aura ajout d'une journée supplémentaire le vendredi;

2017-11-285

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

QUE la Ville de Saint-Ours s'engage à payer un total de 21 760 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2018 pour avoir une ressource en inspection.

QUE Messieurs Alexandre Thibault, Julien Dulude, Olivier Latulippe et Samuel Grenier soient autorisés à traiter les différentes demandes et à signer les permis et certificats municipaux pour 2018.

D'AUTORISER le maire Sylvain Dupuis ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Ours ledit contrat à intervenir.

9.10- Nomination de deux élus municipaux devant siéger au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme suite aux élections municipales 2017;

2017-11-286

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Pierre Morin
Et résolu unanimement :

DE NOMMER Messieurs Robert Beaudreault et Réjean Dupré, conseillers, pour siéger comme représentant de la Ville au sein du comité consultatif d'urbanisme.

QUE le comité soit également formé de:

Monsieur Jean Péloquin, représentant des citoyens
Monsieur Michel Grenier, représentant des citoyens
Monsieur Félix Nadon, représentant des citoyens
Madame Chantale Francoeur, représentante des citoyens.

QUE l'inspecteur en bâtiment, Monsieur Olivier Latulippe, soit nommé comme secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

10- LOISIRS ET CULTURE

10.1- Budget alloué à la Fête de Noël - Autorisation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux, à reconduire la fête de Noël pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT qu'un budget a déjà été octroyé en 2017 pour cette activité;

2017-11-287

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
Et résolu unanimement :

DE RÉSERVER une somme d'environ 3 500 \$ pour le déroulement de cette activité selon la prévision des dépenses estimées par la coordonnatrice des loisirs, Madame Marie-Ève Marcoux.

QUE cette fête de Noël aura lieu le dimanche 10 décembre entre 13 heures et 16 heures.

QUE le détail de cette journée soit diffusé auprès des clientèles visées de façon à obtenir la participation optimum de notre collectivité.

D'AUTORISER également le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, à signer les différents contrats à intervenir et d'engager le personnel nécessaire au bon déroulement de cette activité.

10.2- Demande de droit de circulation - Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu

CONSIDÉRANT que le 17 octobre 2017, le Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu a déposé une demande d'autorisation à la Ville de Saint-Ours pour officialiser leur parcours pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de leur conseil d'administration à nos bureaux;

CONSIDÉRANT que les représentants du Club VTT Vagabond se sont engagés à se procurer les assurances responsabilités pendant leur saison 2017-2018, de fournir à leurs frais la signalisation requise pour les traverses de chemin public et s'assurer du respect de nos citoyens tout au long de leur saison d'activités;

2017-11-288

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin
Appuyé par le conseiller Réjean Dupré
Et résolu unanimement :

D'AUTORISER le club VTT Vagabond à circuler à travers la Ville seulement dans les endroits identifiés sur le plan déposé en date du 17 octobre 2017 dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER nos officiers municipaux à s'assurer que le Club respecte en tout point leurs engagements de bon citoyen corporatif pendant leur saison d'opération 2017-2018.

10.3- Demande d'appui au Comité des travailleurs en loisir municipal par la Ville de Saint-Ours pour le développement d'une entente de partenariat avec le CISSS Montérégie Est afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour

CONSIDÉRANT que le Comité des travailleurs en loisir municipal de la MRC de Pierre-De Saurel (CTLM) a fait le constat qu'il y a un grand besoin de soutien pour les travailleurs en loisir et les animateurs de camps de jour;

CONSIDÉRANT que certains enfants qui fréquentent les camps de jour requièrent de plus en plus de temps, d'attention et d'interventions spécifiques;

CONSIDÉRANT que, selon le CTLM, la situation ne va pas en s'améliorant;

CONSIDÉRANT que les animateurs de camps de jour en milieu rural sont souvent plus jeunes et moins bien outillés que ceux des grands centres;

CONSIDÉRANT que, dans d'autres MRC de la Montérégie Est, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie Est (CISSSME), en partenariat avec d'autres organisations offrant des services de réadaptation, a développé une entente de partenariat afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour;

CONSIDÉRANT que cette entente permet aussi d'assurer un suivi entre le milieu scolaire et l'animation estivale pour permettre une cohérence dans l'intervention auprès de l'enfant;

CONSIDÉRANT que cette entente s'inscrira dans le développement d'un projet global visant à soutenir le travail des animateurs en camps de jour;

EN CONSÉQUENCE,

2017-11-289

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Ours appuie le CTLM dans ses démarches auprès du CISSSME dans le but de conclure une entente de partenariat afin d'offrir un soutien pendant les camps de jour.

10.4- Rapport final - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017

CONSIDÉRANT la subvention reçue au montant de 15 000 \$ provenant du Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT qu'un rapport final doit être produit par la Ville de Saint-Ours;

2017-11-290

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Dion, dépose auprès de l'organisme le rapport final décrivant la réalisation des activités de son projet et l'utilisation de la subvention.

QU'UNE copie du rapport final est également jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

11- AUTRES DOSSIERS

12- CORRESPONDANCE

- 12.1-** Résolution numéro 2017-10-210 de la municipalité de St-David concernant les revenus du Parc éolien de Pierre-De Saurel
- 12.2-** Lettre provenant de l'organisme Les Fleurons du Québec concernant les résultats de la classification horticole de la Ville de Saint-Ours
- 12.3-** Lettre de remerciement de la Route des Arts et Saveurs du Richelieu pour le partenariat lors de la première édition de la Route des Arts et Saveurs du Richelieu qui a eu lieu cet été
- 12.4-** Lettre de remerciement au nom du comité du Chemin des Sanctuaires pour le don des épinglettes que la Ville a offert aux pèlerins
- 12.5-** Accusé réception de la Ville de Sorel-Tracy de la résolution numéro 2017-10-252 de la Ville de Saint-Ours concernant le protocole d'entente relatif aux interventions et à la fourniture de services spécialisés

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

- ▶ Remerciement pour avoir remis le crucifix dans la salle du Conseil
- ▶ Demande à la Ville pour participation à la Guignolée 2017 avec la Fabrique
- ▶ Un citoyen demande une vérification de son entrée d'aqueduc
- ▶ Sujet de discussion sur les factures envoyées par la Ville de Sorel-Tracy ainsi que les échanges en matière de protection incendie
- ▶ Que compte faire la Ville de Saint-Ours avec le garage localisé sur le terrain de la Fabrique

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 07,

2017-11-291

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par la conseillère Lise Couture
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis
Maire

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédit

Je certifie, par les présentes, de la disponibilité des fonds pour l'ensemble des engagements au procès-verbal du 13 novembre 2017.

Pierre Dion
Directeur général / secrétaire-trésorier